

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 24
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
Délibération : 26

Date de la convocation :

19/11/2025

Date d'affichage :

19/11/2025

Accusé de réception en préfecture
1203-DEL-12-25-00041-DE
Date de transmission : 09/12/2025
Date de réception préfecture : 09/12/2025
**EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

Séance du 3 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Hugues LAVOGIEZ

Présents : Laurent DENIS - Barbara BODART- Didier VANDAELE - Sandrine LORIO - Hugues LAVOGIEZ - Sophie WAROT - Anthony BARBIER - Marjory DELAVAL - Douglas VERSCHEURE - Sandrine DEMAUDE - Antoine TUSO - Monique VALENTIN - Jérôme LEBOUCHER - Nathalie MAEGHT - Patrick POTEL - Sabrina LOOTVOET - Nicolas CHOCHOY - Estelle FOSSETTE - Laurent BRICHE - Annick CROQUELOIS - Ludovic COCQUEMPOT - Jean-Bernard BONDUELLE - Alain MASSON - Estelle LECOFFRE

Absents : Gabin LORGNIER (pouvoir à Sophie WAROT) – Edith MERLIER (pouvoir à Marjory DELAVAL) - Anne GOMBERT

2025/41

OBJET DE LA DELIBERATION : INSTALLATION FRITERIE « FRAICHEMENT FRITES » SUR LE PARKING DE LA MAIRIE LE MARDI SOIR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame BARBIER Jennifer avait fait la demande d'autorisation d'installer une friterie le mardi soir sur le parking de la Mairie.

Cette demande a été validée en réunion de bureau des adjoints le 03/11/2025, avec prise d'effet le 18/11/2025.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter cette demande et de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 50.00€/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Hugues LAVOGIEZ



Le Maire

Laurent DENIS

